

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 994

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 51

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« l’entrée en vigueur »

les mots :

« le dépôt du projet de loi de ratification ».

II. – En conséquence, après la référence :

« IV »

supprimer la fin de l’alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.